

Notre volonté : vous accompagner par ...

Un soutien financier

- Si difficultés financières liées à la santé ou au handicap (dépenses non remboursables ou insuffisamment couvertes par l'assurance maladie).

Des aides aux familles

Si maladie, maternité, pathologie lourde ou isolement d'un des parents :

- Aide-ménagère attribution d'aides pour effectuer les actes ordinaires de la vie quotidienne.
- Aide familiale une technicienne d'intervention sociale et familiale apporte une assistance éducative aux jeunes enfants et un accompagnement des parents.

Des aides ménagères individuelles

• Intervention au domicile des personnes fragilisées (par la maladie, l'âge, le handicap) pour contribuer au maintien à domicile du bénéficiaire.

- Au retour à domicile après hospitalisation, la CNMSS offre une prise en charge intégrale de 10 heures sur prescription médicale.



Blessé :

la CNMSS vous accompagne à vie

Un n° +33 (0)4 94 16 96 20
dédié aux blessés,
aux anciens militaires et
anciens combattants

Pour nous contacter :



Un n° +33 (0)4 94 16 36 00



Un site internet : www.cnmss.fr

<https://www.cnmss.fr/assure/aides-a-domicile-et-secours>